

Bernard Thomas
Commissaire-enquêteur
5 rue de la carrière
15100 Andelat
Tel : 04 71 60 28 32

le 26 avril 2024

à

Monsieur le Préfet
du Cantal

Objet : rapport et conclusions enquête publique

Monsieur le Préfet,

Nous avons été désignés comme commissaire enquêteur en date du 28/02/2024. Il s'agissait de l'enquête suivante :

Enquête publique relative à la modification des limites territoriales de la commune de Neussargues en Pinatelle en vue d'ériger de nouveau les communes fusionnées en 2017 en communes indépendantes

Celle-ci s'est déroulée dans un climat cordial. Elle est maintenant terminée.

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport concernant cette enquête ainsi que les conclusions séparées pour celle-ci.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments respectueux.

Thomas Bernard



Conclusion et Avis motivé

Enquête publique relative à la modification des limites territoriales de la commune de Neussargues en Pinatelle en vue d'ériger de nouveau les communes fusionnées en 2017 en communes indépendantes

Commissaire enquêteur :
Bernard Thomas

mai 2024

Sommaire

1.	Le projet de modification des limites territoriales et le déroulement de l'enquête ..	3
1.1.	Rappel de l'objet et déroulement de l'enquête publique	3
1.2.	Présentation géographique.....	3
2.	Entretiens avec les élus	4
3.	Observations du public, et analyse du commissaire enquêteur	4
3.1.	Bilan de l'enquête	4
3.2.	Analyse du commissaire enquêteur	4
4.	Avis motivé	6

1. Le projet de modification des limites territoriales et le déroulement de l'enquête

1.1. Rappel de l'objet et déroulement de l'enquête publique

Cette enquête publique est prescrite par l'arrêté du 28 février 2024 de Monsieur le Préfet du Cantal. L'enquête publique relative à la modification des limites territoriales de la commune de Neussargues en Pinatelle en vue d'ériger de nouveau les communes fusionnées en 2017 en communes indépendantes prescrite du lundi 18 mars 2024 au lundi 8 avril 2024 inclus, s'est déroulée de manière satisfaisante et sans incidents particuliers, dans les conditions prévues par les textes en vigueur. La durée de l'enquête a été ainsi de 21 jours consécutifs.

Le registre électronique était ouvert, lui aussi, du lundi 18 mars 2024 au lundi 8 avril 2024. L'affichage en Mairie, visible de l'extérieur et les insertions à deux reprises dans les journaux ont permis l'information réglementaire du public. Une publication a été faite sur le site internet de la Préfecture

La disposition des locaux, au siège de l'enquête et dans les autres mairies, facilitait l'accès au dossier. Les personnes qui se sont déplacées ont pu formuler leurs observations en connaissance de cause et dans de bonnes conditions d'accueil.

Cinq permanences ont été mises en place.

Mairie déléguée de Chalinargues	18 mars de 13h30 à 15h30
Mairie déléguée de Sainte-Anastasie	22 mars de 14h à 16h
Mairie déléguée de Celles	28 mars de 10h à 12h
Mairie déléguée de Chavagnac	4 avril de 9h à 11h
Mairie de Neussargues en Pinatelle	8 avril de 9h à 11h

1.2. Présentation géographique

Neussargues en Pinatelle s'étend sur 92 km² et compte 1 728 habitants en 2020. Elle fait partie de Hautes Terres Communauté et du parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

Neussargues-en-Pinatelle est formée par la réunion en 2017 de cinq communes historiques : Celles (234h), Chalinargues (421h), Chavagnac (199h), Neussargues-Moissac (1004h) et Sainte-Anastasie (146h). Neussargues-Moissac est devenue le chef-lieu de la commune nouvelle, les autres sont des communes déléguées.

La commune nouvelle a été administrée de 2017 à 2020 par un conseil municipal constitué de l'ensemble des conseillers municipaux des anciennes communes. Pour la période de 2020 à 2026, le conseil municipal est composé de vingt-trois élus.

Dès l'élection du maire de la nouvelle commune, des tensions sont apparues entre les communes membres. La fusion a eu du mal à être acceptée par la population (villages qu'on estimait délaissés, problème de dénomination,...)

L'équipe municipale en place est défaite en 2020, n'obtenant que 5 sièges :

Depuis 2020, loin de s'apaiser, les tensions se sont poursuivies et aggravées avec des désaccords au sein de la liste majoritaire.

Plusieurs démissions sont intervenues au sein du conseil municipal.

En 2022, la situation s'était à ce point dégradée que le budget primitif et le compte administratif n'ont pu être votés.

En novembre 2022, une pétition était lancée sur internet pour demander la défusion de la grande commune de Neussargues en Pinatelle.

Des tentatives de médiation furent initiées par l'Association des maires du Cantal mais sans succès. Finalement, le conseil municipal a demandé au Préfet du Cantal d'engager une procédure permettant de défusionner la commune nouvelle et de rétablir les 5 communes historiques : Celles, Chalinargues, Chavagnac, Neussargues-Moissac et Sainte-Anastasie. Depuis cette demande, le climat s'est apaisé au sein du conseil municipal.

2. Entretiens avec les élus

Entretien avec Mr Delcros, sénateur du Cantal : favorable à la défusion

Entretien avec Mr Achalme, président de Hautes Terres Communauté : favorable à la défusion

Entretien avec Mr Porteneuve, maire de Neussargues en Pinatelle : favorable à la défusion

Entretiens avec les maires délégués :

Celles : Mme Pinche est favorable à la défusion.

Chalinargues : Mme Armandet est favorable à la défusion.

Chavagnac : Mr Bertéol est favorable à la défusion

Sainte-Anastasie : Mme Farradèche est favorable à la défusion. Elle propose néanmoins une défusion partielle : Celles, Neussargues, Sainte-Anastasie d'un côté, Chavagnac et Chalinargues de l'autre

3. Observations du public, et analyse du commissaire enquêteur

3.1. Bilan de l'enquête

Une lettre postale est arrivée en mairie de Neussargues en Pinatelle. Elle a été jointe au registre de Neussargues.

Le registre dématérialisé a recueilli 11 observations.

Les registres papiers ont recueilli les observations suivantes :

	Observations écrites	Notes annexées
Chalinargues	20	0
Chavagnac	11	2 pétitions
Celles	7	1
Neussargues	2	11 +1 lettre + 1 pétition
Sainte- Anastasie	20	0

3.2. Analyse du commissaire enquêteur

Les habitants de la commune ont eu des informations sur le projet de fusion mais leur avis n'a pas été formellement demandé. Aussi s'étonnent-ils de la procédure de "défusion" qui fait l'objet d'une enquête publique et d'une procédure codifiée avec élection d'une commission en charge de donner un avis sur la défusion.

La tenue de ces commissions fait aussi l'objet de remarques : délais trop courts, pas de documents pour étayer leur réflexion, pas assez de candidats.

La thématique de l'ambiance au sein du conseil municipal, qui rejaillit même sur la population notamment au sein des quatre villages, est très forte.

La fusion avait pourtant été demandée par les conseils municipaux des cinq communes, ce qui semblait traduire une préparation partagée de la démarche.

Un climat tendu s'est tout de même installé dès la mise en place de la commune nouvelle.

L'équipe de Mme Pradel, gagnante lors des élections de 2014, met en place la fusion en 2017. En

2020, l'élection municipale s'est traduite par l'opposition de deux listes. La liste en place est défaite.

Depuis, l'ambiance générale au sein du conseil municipal est détestable et aboutit à une absence de majorité lors des votes. On a aussi l'impression que la liste battue en 2014 tient sa revanche, bien que ne participant au conseil municipal, et veut « détricoter » ce que les colistiers de Mme Pradel ont réalisé en 2017. Il s'agit pour beaucoup de querelles de clocher.

Bien que constatant une certaine amélioration depuis l'annonce de la possible défusion, il y a beaucoup de monde pour considérer qu'il convient de mettre un terme à cela. Des nouveaux conseils municipaux seront élus et les problèmes de représentations des villages (Celles, Chavagnac, Chalinargues, Sainte Anastasie) ainsi que les problèmes d'ambition personnelle seront réglés.

Il apparaît, pour certains que la fusion entraîne le "leadership" de la commune de Neussargues-Moissac qui était la commune la plus peuplée, disposant du plus fort apport financier (contre les investissements exorbitants pour le stade de foot par exemple).

Un clivage s'est aussi instauré entre les communes situées dans la vallée (Neussargues, Celles et une partie de Sainte-Anastasie) et celles situées sur le plateau (Chavagnac, Chalinargues et une partie de Sainte-Anastasie). Chalinargues et Chavagnac regardent vers Murat dont ils sont proches, (le code postal de Chavagnac est d'ailleurs resté celui de Murat), les villages sur le plateau de Sainte-Anastasie sont tournés vers Allanche.

Ceux qui se positionnent contre la défusion (colistiers de la liste de Madame Pradel en général) font remarquer que, de 2017 à 2020, les conseils municipaux se déroulaient sans heurt, que des prestations avaient été réalisées avec des services efficaces, que des investissements avaient été réalisés. Ils se demandent comment seront répartis les biens de la commune de Neussargues en Pinatelle et se positionnent en faveur d'une étude réalisée par un cabinet indépendant.

La mutualisation et la solidarité intercommunale est prônée : comment les petites communes vont-elles pouvoir gérer leur budget, leur voirie, leurs travaux à venir ?

Par contre, de nombreux habitants déplorent une perte d'identité au travers de la commune nouvelle (perte du nom, projet de fermeture des mairies annexes) et un éloignement des services municipaux : des habitants de Chavagnac m'ont confié qu'ils n'iront plus voter si le bureau de vote est à Neussargues (trop loin). Le territoire est vaste avec la commune de Neussargues-Moissac excentrée. La fermeture envisagée des mairies annexes pénalisera les habitants qui devront se déplacer à chaque formalité administrative. Les élus, étant plus éloignés, sont plus difficiles à contacter, ce qui se traduit par un mécontentement de la population, habituée, surtout dans les villages, à une proximité pratiquement de 24h sur 24h.

D'un point de vue budgétaire, la hausse de la taxe foncière est aussi reprochée. La fusion des communes entraîne toujours l'harmonisation des prix, répondant au principe de l'égalité des citoyens devant les charges.

Le budget 2024 n'est pas encore voté lorsque l'enquête publique se termine.

Quant aux investissements, ce n'est pas au commissaire enquêteur de juger de ceux que la commune veut réaliser. Citons-en quelques-uns que la population souhaiterait voir se concrétiser, par exemple :

- église de Celles
- église de Sainte-Anastasia
- réouverture de la maison de la Pinatelle à Chalinargues

4. Avis motivé

- Le dossier présenté à l'enquête publique est conforme aux dispositions réglementaires ;
 - Les obligations légales ont été respectées pour l'enquête publique et son bon déroulement ;
 - Les termes de l'arrêté préfectoral ayant organisé l'enquête ont été respectés ;
 - L'information faite au public (avis dans la presse, affichage en mairies), a permis à celui-ci de prendre connaissance du projet ;
 - Le commissaire enquêteur n'a à rapporter aucun incident qui aurait pu perturber le bon déroulement de l'enquête ;
-
- La fusion réalisée en 2017 était pertinente et a permis d'apporter des bénéfices ressentis par des habitants mais la population qui n'a pas été consultée lors de la fusion n'a pas adhéré à la nouvelle commune (notamment les habitants de Chavagnac, Chalinargues et Neussargues-Moissac).
 - Les remarques formulées sur l'ambiance, surtout des conseils municipaux, traduisent un climat clivant ne pouvant entraîner qu'un fonctionnement dégradé ou difficile de la commune.
 - La défusion de la commune de Neussargues en Pinatelle devrait se traduire par un climat apaisé pour le fonctionnement des communes retrouvées.
 - Le renouvellement du conseil municipal ne s'effectuant qu'en 2026, cela conduira, dans l'hypothèse du maintien de la situation actuelle, à 2 années d'immobilisme et de tension au sein du conseil qu'il convient d'éviter.
 - Il me paraît tout à fait déraisonnable de vouloir maintenir coûte que coûte cette commune nouvelle et donc d'aller à l'encontre de la volonté exprimée démocratiquement par la population à travers l'enquête, les pétitions et les votes pour les commissions.

En conclusion, je considère que la demande de procéder à la modification des limites territoriales de la commune de Neussargues en Pinatelle en vue d'ériger de nouveau les communes fusionnées en 2017 en communes indépendantes est justifiée.

Aussi, j'émet un avis favorable à la demande présentée.

Fait à Andelat, le 26 avril 2024

Le commissaire enquêteur
Bernard THOMAS



Rapport d'enquête publique

Enquête publique relative à la modification des limites territoriales de la commune de Neussargues en Pinatelle en vue d'ériger de nouveau les communes fusionnées en 2017 en communes indépendantes

Commissaire enquêteur :

Bernard Thomas

mai 2024

Sommaire

1. Généralités sur l'enquête :

1.1 Objet de l'enquête :

1.2 Le cadre réglementaire de l'enquête :

1.3 Présentation de la commune et historique du contexte :

1.4 Composition du dossier soumis à l'enquête

2. Modalités d'organisation de l'enquête :

2.1 Désignation du Commissaire enquêteur

2.2 Arrêté d'ouverture d'enquête

2.3 Formalités de publicité

3. Déroulement de l'enquête

3.1 Ouverture de l'enquête

3.2 Modalités de consultation du public

3.3 Les permanences

3.4 Climat de l'enquête

3.5 Clôture de l'enquête

4 Entretiens

4.1 Entretien avec Mr Delcros, sénateur du Cantal

4.2 Entretien avec Mr Achalme, président de Hautes Terres Communauté

4.3 Entretien avec Mr Porteneuve, maire de Neussargues en Pinatelle

4.4 Entretiens avec les maires délégués

5. Bilan de l'enquête

6. Observations du public

6.1 Commune déléguée de Chavagnac : le registre

6.2 Commune de Neussargues : le registre

6.3 Commune déléguée de Sainte Anastasie : le registre

6.4 Commune déléguée de Celles : le registre

6.5 Commune déléguée de Chalinargues : le registre

6.6 personnes qui se sont exprimées au cours de l'enquête sur le registre dématérialisé

6.7 bilan général

7. Synthèse des observations

Celles

Chalinargues

Chavagnac

Neussargues

Sainte-Anastasie

Mails

9. Eléments en faveur du maintien de la commune de Neussargues en Pinatelle

10. Eléments en faveur de la "défusion"

11. Eléments territoriaux

12. Les commissions

1. Généralités sur l'enquête :

1.1 Objet de l'enquête :

Le conseil municipal de la commune de Neussargues en Pinatelle a sollicité du préfet la modification des limites territoriales de la commune de Neussargues en Pinatelle en vue d'ériger de nouveau les communes fusionnées en 2017 en communes indépendantes.

En conséquence, les services de la préfecture du Cantal ont diligenté une enquête publique conformément aux dispositions du code des relations entre le public et l'administration.

Pour conduire cette enquête, Mr le Préfet a désigné, par arrêté du 28 février 2024, le soussigné, Bernard Thomas, en qualité de commissaire enquêteur figurant sur la liste départementale des commissaires enquêteurs.

1.2 Le cadre réglementaire de l'enquête :

Les principaux textes régissant la présente enquête sont les suivants:

Code des collectivités territoriales : articles L2112-2 et L211263

Code des relations entre le public et l'administration : articles L134-1 et suivants

Arrêté préfectoral n°2016-1039

1.3 Présentation de la commune et historique du contexte :

Population de chaque commune :

Celles : 234 habitants

Chavagnac : 109 habitants en 2014

Chalinargues : 421 habitants en 2014

Neussargues-Moissac : 1004 habitants en 2014

Sainte-Anastasie: 146 habitants



Carte des limites de la commune de Neussargues en Pinatelle

Neussargues en Pinatelle est un village situé dans le département du Cantal et la région d'Auvergne-Rhône-Alpes. La commune s'étend sur 92 km² et compte 1 728 habitants en 2020.

Entouré par les communes de Joursac, Coltines et Virargues, Neussargues en Pinatelle est situé à 14 km au nord-ouest de Saint-Flour.

Situé à 802 mètres d'altitude, la Rivière l'Alagnon, la Rivière l'Allanche, le Ruisseau d'Oeuillet sont les principaux cours d'eau qui traversent la commune de Neussargues en Pinatelle. La commune nouvelle est parcourue par la route nationale 122.

La commune de Neussargues en Pinatelle fait partie de Hautes Terres Communauté.

Neussargues en Pinatelle est une commune du parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

Neussargues-en-Pinatelle est formée par la réunion en 2017 de cinq communes historiques : Celles, Chalinargues, Chavagnac, Neussargues-Moissac et Sainte-Anastasie. Neussargues-Moissac est devenue le chef-lieu de la commune nouvelle, les autres sont des communes déléguées.

La commune nouvelle a été administrée de 2017 à 2020 par un conseil municipal constitué de l'ensemble des conseillers municipaux des anciennes communes. Pour la période de 2020 à 2026, le conseil municipal est composé de vingt-trois élus, effectif qui reste supérieur à celui de sa classe démographique, conformément aux dispositions qui prévalent à la composition du conseil municipal à l'occasion du renouvellement général des conseils municipaux qui suit leur création.

Dès l'élection du maire de la nouvelle commune, des tensions sont apparues entre les communes membres. Entre 2017 et 2020, au moins une réunion du conseil municipal n'a pu se tenir faute de quorum. La fusion a eu du mal à être acceptée par la population (villages qu'on estimait délaissés, problème de dénomination,...) la montagne du 13 mars 2020)

L'équipe municipale en place est défaite en 2020, n'obtenant que 5 sièges :

M. Michel PORTENEUVE, Villages Passion Commune, 52%, 542 voix, 18 élus

Mme Ghyslaine PRADEL, Plus Forts Ensemble, 48%, 509 voix, 5 élus)

Depuis 2020, loin de s'apaiser, les tensions se sont poursuivies et aggravées avec des désaccords au sein de la liste majoritaire.

En 2021, la tension était palpable au sein du conseil municipal. (la montagne du 18 juin 2021, la montagne du 5 novembre 2021)

Plusieurs démissions sont intervenues au sein du conseil municipal (deux adjoints et deux conseillers municipaux).

En 2022, la situation s'était à ce point dégradée que lors de la séance du conseil municipal du 13 avril 2022, le budget primitif et le compte administratif n'ont pu être votés. Le préfet a procédé au règlement du budget primitif et des budgets annexes 2022 de la commune par arrêté préfectoral du 19 août 2022 : l'union du Cantal du 16 avril 2022

En novembre 2022, une pétition était lancée sur internet pour demander la défusion de la grande commune de Neussargues en Pinatelle.

Des tentatives de médiation furent initiées par l'Association des maires du Cantal mais sans succès. (la montagne de janvier 2023)

Finalement, par délibération du 11 février 2023, le conseil municipal a demandé au Préfet du Cantal d'engager une procédure permettant de défusionner la commune nouvelle et de rétablir les 5 communes historiques : Celles, Chalinargues, Chavagnac, Neussargues-Moissac et Sainte-Anastasie. (la montagne du 11 février 2023)

Depuis cette demande, le climat s'est apaisé au sein du conseil municipal. (la montagne du 15 février 2023)

1.4 Composition du dossier soumis à l'enquête

- Registre d'enquête
- Arrêté n° 2024-0272 du 28/02/2024 de Monsieur le Préfet du Cantal
- Avis d'enquête publique

- Dossier

1. Notice explicative
2. Plan de situation de la commune
3. Textes applicables à la procédure de modification des limites territoriales
4. Autorité décisionnaire
5. Arrêté de création de la commune nouvelle
6. Délibération du conseil municipal du 11 février 2023
7. Avis de la Chambre Régionale des Comptes
8. Eléments de l'INSEE sur la commune
9. Données financières de la commune
10. Lexique des données financières
11. Données fiscales concernant la commune
12. Dotation globale de fonctionnement (2023)

2. Modalités d'organisation de l'enquête :

2.1 Désignation du Commissaire enquêteur

Par arrêté n°2024-0272 du 28 février 2024, Mr le Préfet du Cantal nous a désigné comme commissaire enquêteur.

2.2 Arrêté d'ouverture d'enquête

L'enquête publique a été ouverte du lundi 18 mars 2024 au lundi 8 avril 2024 inclus, soit pendant 21 jours consécutifs.

Le registre électronique était ouvert, lui aussi, du lundi 18 mars 2024 au lundi 8 avril 2024.

2.3 Formalités de publicité

Tous les affichages et publications réglementaires de l'avis d'enquête ont été correctement effectués. La population locale était donc suffisamment informée de la tenue de cette enquête publique pour une participation optimale de sa part.

Un avis d'ouverture et d'information a été publié en caractères apparents dans les journaux : l'Union du Cantal et la Montagne

Il a été rappelé dans les mêmes journaux dans les huit premiers jours de l'enquête.

Dans les mêmes délais et pendant toute la durée de l'enquête, soit du lundi 18 mars 2024 au lundi 8 avril 2024 inclus, l'avis d'ouverture a été affiché à Neussargues en Pinatelle. Cet affichage, effectué aux lieux habituellement réservés à cet effet, était visible de tout public. Il s'y trouvait encore le jour de clôture de l'enquête.

Il était possible de consulter le dossier sur le site Internet suivant : www.cantal.gouv.fr, à la mairie de Neussargues en Pinatelle, dans les différentes mairies annexes.

3. Déroulement de l'enquête

3.1 Ouverture de l'enquête

Les registres d'enquête ont été paraphés par le commissaire enquêteur. Ils ont été mis à la disposition du public aux heures d'ouverture des mairies pendant toute la durée de l'enquête.

Le registre d'enquête dématérialisé a été activé le lundi 18 mars 2024 à partir de 13h30.

3.2 Modalités de consultation du public

Le public pouvait formuler ses observations et ses propositions sur les registres d'enquête déposés dans les mairies, soit pouvait adresser ses observations par correspondance, cachet de la poste faisant foi, à l'attention de M. le commissaire enquêteur, mairie de Neussargues en Pinatelle, 1 place administrative, 15170.

Les observations et propositions pouvaient également être déposées par mail à l'adresse : pref-collectivites-locales@cantal.gouv.fr

3.3 Les permanences

Le commissaire enquêteur a reçu le public dans les locaux des mairies suivantes :

LIEUX DES PERMANENCES	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES
Mairie déléguée de Chalinargues	18 mars de 13h30 à 15h30
Mairie déléguée de Sainte-Anastasie	22 mars de 14h à 16h
Mairie déléguée de Celles	28 mars de 10h à 12h
Mairie déléguée de Chavagnac	4 avril de 9h à 11h

3.4 Climat de l'enquête

L'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions matérielles. Le commissaire enquêteur n'a jamais subi de pression et a pu fonctionner en toute indépendance.

3.5 Clôture de l'enquête

À l'issue de l'enquête, soit le 8 avril 2024 à 12h, les registres ont été clos.

Le registre dématérialisé a été fermé le 8 avril 2024 à 12h et porté à la connaissance du commissaire enquêteur.

4 Entretiens

4.1 Entretien avec Mr Delcros, sénateur du Cantal

Le lundi 11 mars, j'ai eu un entretien avec Mr Delcros, sénateur du Cantal et habitant de Chalinargues. Celui-ci m'a présenté l'historique de la fusion des communes.

Cette fusion, élaborée dès 2016 et effective au 1 janvier 2017, s'inscrivait dans la perspective de l'extension des périmètres des EPCI (la loi NOTRe entraîne une révision des schémas départementaux de coopération intercommunale vers des EPCI de plus en plus grands. Les fusions d'EPCI se multiplient). La nouvelle commune, avec 1800 habitants environ, aura un poids plus important au sein de la nouvelle communauté de communes élargie.

Mais très vite, des difficultés sont apparues, des tensions et agressions entre élus mais aussi entre habitants se sont développées et aggravées au fil du temps, par exemple :

- à propos de l'école (une école à Chalinargues, une école à Neussargues), alors qu'une classe est menacée de suppression à Neussargues en raison de la baisse des effectifs, la question de la fermeture de l'école de Chalinargues est posée pour éviter la fermeture d'un poste à Neussargues et des tensions s'exacerbent entre élus, parents d'élèves, habitants
- un commerce alimentaire pourrait être menacé de fermeture à Chalinargues : doit – on le maintenir ou le fermer pour privilégier les commerces de Neussargues centre ? Cela suscite incompréhension et animosité...
- la maison de la Pinatelle, centre de ressources sur les paysages et d'animation nature créée quelques années plus tôt à Chalinargues et accueillant plusieurs milliers de visiteurs chaque année est fermée, sans explication et sans perspective de réouverture ;
- Les habitants ne se sont jamais reconnus dans la commune nouvelle et n'y trouvent pas d'identité propre ;
- le périmètre de la nouvelle commune ne correspondait peut-être pas à la vie quotidienne des habitants : certains ont plus de facilité à se tourner vers Murat plutôt que vers Neussargues. Par exemple les enfants de la commune déléguée de Chavagnac sont scolarisés à Murat et non à Neussargues.
- la perspective annoncée à plusieurs reprises de supprimer les communes déléguées avec leur secrétariat propre, contrairement à l'engagement pris de les conserver lors de la fusion, a engendré un sentiment de trahison et d'abandon ;

- de 2017 à 2020, le conseil municipal est constitué de l'ensemble des conseillers municipaux des anciennes communes. Ce qui représente plus de 50 élus. Plusieurs réunions du conseil municipal n'ont pu se tenir faute de quorum. Lorsque celui-ci était atteint, le nombre de conseillers présents était souvent faible.

En 2020, le conseil municipal est composé de 23 élus. La maire de Neussargues en Pinatelle est battue, lors du premier tour, par la liste adverse (M. Michel PORTENEUVE 52% et 18 élus, Mme Ghyslaine PRADEL 48% et 5 élus). Des tensions sont apparues dans la liste majoritaire (des démissions ont eu lieu). Le budget primitif et le compte administratif de 2022 n'ont pu être votés.

Nous avons évoqué l'hypothèse de la défusion et ses conséquences. Elle serait facilitée par le fait que les communes déléguées ont, pour l'instant, été conservées avec leurs périmètres et leurs services propres :

- Pour le personnel : secrétaires de mairie et personnel technique : il n'y aura pas de changement car ceux-ci travaillent déjà dans chacune des communes déléguées, dans les mêmes conditions qu'avant la fusion.
- Pour les habitants : l'assurance de conserver durablement leur mairie, une plus grande proximité et une identité communale retrouvée.
- Même service : par exemple, le déneigement a continué à être assuré comme avant la fusion, notamment par des prestataires privés à Celles, Chavagnac et Chalinargues et en régie municipale à Neussargues ;
- Du point de vue financier, la commune de Neussargues en Pinatelle n'a pas contracté de nouvel emprunt durant la période de fusion, il n'y aura donc pas de nouvelle charge d'emprunt à répartir.

En conclusion, Mr Delcros nous confirme :

« Je suis favorable à la défusion de la commune nouvelle de Neussargues en Pinatelle. C'est aujourd'hui la seule voie responsable et sécurisante pour mettre fin aux tensions, animosités et agressions qui n'ont cessé de s'aggraver au fil du temps.

Je suis absolument convaincu que seule une défusion et le retour aux cinq communes historiques, permettra d'apaiser les acteurs locaux, les populations et le secteur associatif et de retrouver la sérénité et la sécurité nécessaires à la bonne marche de ce territoire, comme le confirme d'ailleurs l'apaisement constaté après le vote du conseil municipal ouvrant la perspective d'une défusion. »

4.2 Entretien avec Mr Achalme, président de Hautes Terres Communauté

J'ai eu un entretien téléphonique le 20 mars à 13h 30 avec Mr Achalme, Vice – Président du Conseil Départemental, Président de Hautes Terres Communauté.

Mr Achalme est très conscient des difficultés actuelles de la commune de Neussargues en Pinatelle.

Les tensions se ressentent même au sein du conseil communautaire.

Dans un souci d'apaisement et de calme retrouvé, il est très favorable à la défusion de la commune nouvelle pour travailler sereinement avec les délégués des cinq communes qui auront repris leur autonomie.

4.3 Entretien avec Mr Porteneuve, maire de Neussargues en Pinatelle

Le lundi 18 mars 2024, à 16h, j'ai rencontré M. Porteneuve pour solliciter son avis sur le projet de modification territoriale de la commune.

Tout d'abord, il évoque les difficultés du précédent conseil municipal à gérer cette nouvelle entité : difficultés avec les écoles, difficulté pour obtenir le quorum pour que le conseil puisse se tenir, difficulté pour rencontrer Mme la Maire qui est aussi présidente de la communauté de communes et qui assure des fonctions au sein du SYTEC.

Ensuite, il rappelle les modalités de constitution de sa liste pour les élections municipales de 2022. Éconduit par la maire sortante qui refuse de le faire figurer sur sa liste, il crée sa propre liste. Installé depuis peu à Neussargues, il ne connaît pas suffisamment tous ses colistiers. Rapidement, des dissensions au sein de cette liste qui a été élue (18 sur 23) sont apparues. Des démissions se sont succédées : quatre en trois ans : « il a suffi de trois personnes mal intentionnées pour semer la zizanie ».

Des conseillers municipaux de la liste majoritaire sont passés à l'opposition. Des obstructions avec des délégués de plusieurs anciennes communes se sont fait jour : important devis de dépenses, attribution de biens de section, ...

Les réunions de conseil municipal deviennent ingérables.

La commune nouvelle est sans doute trop étendue. C'est un ensemble de 1900 habitants environ mais composé de 40 hameaux. Sa superficie est de 92 km² et il faut 3 heures en voiture pour en faire le tour. Les associations de même structure (exemple le football) n'ont pas fusionné. Les populations ont des activités différentes, historiquement agricole sur le plateau ; Neussargues, dans la vallée, s'est développée autour du chemin de fer. Les habitants ont eu l'impression d'avoir perdu leur identité.

La nouvelle commune n'a jamais été structurée (services techniques et administratifs).

Après avoir essuyé des invectives, des menaces, Monsieur le maire pense que la « défusion » est la seule solution pour apaiser le climat de tension qui règne actuellement. Il regrette que l'on en soit arrivé là car, dit-il, « cela aurait pu marcher ». D'ailleurs, depuis que l'on parle « défusion », le conseil municipal est plus uni (pour preuve, budget voté en avril 2023 alors qu'il avait été rejeté en 2022).

« En conclusion, si j'ai tenu jusque -là, c'est grâce au soutien des parlementaires élus dans le Cantal. »

4.4 Entretiens avec les maires délégués

Au cours de mes permanences, j'ai pu m'entretenir avec les maires délégués des communes annexes.

Celles : Mme Pinche est favorable à la défusion.

Chalinargues : Mme Armandet est favorable à la défusion.

Chavagnac : Mr Bertéol est favorable à la défusion

Sainte-Anastasia : Mme Farradèche est favorable à la défusion. Elle propose néanmoins une défusion partielle : Celles, Neussargues, Sainte-Anastasia d'un côté, Chavagnac et Chalinargues de l'autre.

5. Bilan de l'enquête

Ouvert pendant toute la durée de l'enquête, le registre dématérialisé a recueilli 11 d'observations.
Une lettre postale est arrivée en mairie de Neussargues en Pinatelle. Elle a été jointe au registre de Neussargues.
Les registres papiers ont recueilli les observations suivantes :

	Observations écrites	Notes annexées
Chalinargues	20	0
Chavagnac	11	2 pétitions
Celles	7	1
Neussargues	2	12 + 1 pétition
Sainte – Anastasie	20	0

6. Observations du public

6.1 Commune déléguée de Chavagnac : le registre

M. ou Mme	Nom du déposant	Avis favorable	Avis défavorable	Sans opinion
	anonyme		X	
	anonyme		X	
Mme	Charbonnier Corine	X		
Mme	Chalard Rolland Christine	X		
Mr	Bertéol	X		
Mr	Fabre Florent	X		
Mme	Soulhol Geneviève	X		
Mr	Souheyre Georges	X		
Mr	Delcros Hugues	X		
Mr	Roche Michel	X		
Mr	Roland Jean-Pierre			X

Soit 8 favorables à la défusion, 2 défavorables, 1 indécis

6.2 Commune de Neussargues : le registre

M. ou Mme	Nom du déposant	Avis favorable	Avis défavorable	Sans opinion
Mme	Farges	X		
Mme	Rolland	X		
Mme	Solignac	X		
	anonyme	X		
Mme	Meunier Maïer		X	
Mr	Gache Didier	X		
Mr	Boucart		X	
Mme et Mr	Rolland	X		
Mme	Brun Yvette		X	
Mme	Vion Marie-Laure		X	
Mme	Bus Calmel Christiane		X	
Mme	Estival Clothilde		X	
Mme	Thibault		X	
Mr	Estival		X	

Soit 6 favorables à la défusion, 8 défavorables

6.3 Commune déléguée de Sainte Anastasie : le registre

M. ou Mme	Nom du déposant	Avis favorable	Avis défavorable	Sans opinion
Mme	Julhe Véronique		X	
Mr	Théret Gérard		X	
Mme	Paran Bernadette	X		
Mme	Sarabet Jacqueline		X	
Mr	Confoland Francis	X		
Mme	Confoland Josette			X
Mme	Forges Annie			X
Mr	Farradèche Jacques	X		
Mme	Farradèche Yvette	X		
Mme	Brinon Denise		X	
Mr	Brinon Alain		X	

Mr	Pouzol Vincent	X		
Mme	Pouzol Yvette	X		
Mme	Delorme Michèle			X
Mme	Forges Annie			X
Mme ou Mr	Trocellier V			X
Mme	Franzel Nathalie			X
Mr	Leroy C		X	
Mr	Toucheboeuf Bernard		X	
Mme	Farradèche Fabienne	X		

Soit 7 favorables à la défusion, 7 défavorables, 6 indécis

6.4 Commune déléguée de Celles : le registre

M. ou Mme	Nom du déposant	Avis favorable	Avis défavorable	Sans opinion
Mr	Combe Denis			X
Mme	Dusoul Marie Jo	X		
Mr	Gizolme michel		X	
Mr	Marsal André	X		
Mme	Marliac Martine		X	
Mr	Alriq Michel	X		
Mme	Alriq Marie-Thérèse	X		
Mme	Pinche Laurence	X		

Soit 5 favorables à la défusion, 2 défavorables, 1 indécis

6.5 Commune déléguée de Chalinargues : le registre

M. ou Mme	Nom du déposant	Avis favorable	Avis défavorable	Sans opinion
Mr	Roux Jean-Claude	X		
Mme	Rancillac Marie-Thérèse +4	X		
Mme	Causin +3	X		
Mme et Mr	Morieux	X		

Mme	Pissavy Lucienne +3	X		
Mr	Planche Michel +1	X		
Mr	Paille Patrick	X		
Mr	Rouchy Sébastien	X		
Mme	Armandet Djuwan	X		
Mr	Lussert Jean-François	X		
Mr	Lussert Jérôme	X		
Mr	Merle Jean-Yves +1	X		
Mr	Serre Jean Gabriel	X		
Mr	Chalard Lilian	X		
Mr	Dubos Florian +1	X		
Mr	Delcros Michel	X		
Mr	Merle Yves +1	X		
Mr	Albaret Marc +1	X		
Mr	Teissède Arnaud	X		
Mme	Charbonnelle Sylvie	X		

Soit 36 favorables à la défusion

6.6 personnes qui se sont exprimées au cours de l'enquête sur le registre dématérialisé

M. ou Mme	Nom du déposant	Avis favorable	Avis défavorable	Sans opinion
Mr	Tourvieille de Labrouhe D		X	
Mme	Morin Angélique			X
Mr	Rouffy Jacques +1	X		
Mr	Juery William	X		
Mr	Gladine Serge		X	
Mr	Portefaix		X	
Mr	Boucart Jean-Michel		X	
Mme	ADHRAVA (association) Tucella Gabrielle	X		
Mr	Pradel Philippe		X	
Mr	Juery Jean-François	X		
Mr	Panafieu Franck		X	

Soit 4 favorables, 6 défavorables, 1 indécis

6.7 bilan général

Communes	Favorables	Défavorables	Indécis
Chalinargues	36	0	0
Celles	5	2	1
Chavagnac	8	2	1
Sainte-Anastasie	7	7	6
Neussargues	6	8	0
Mail	4	6	1
Total	66	25	9

7. Synthèse des observations

Celles

1 Combe Denis : pas assez nombreux pour former une commune; ne pas servir à boucher les trous des autres communes

2 Dusoul Marie Jo : les tensions nuisent au fonctionnement de la commune; une fusion plus adaptée ?

3 Gizolme Michel : la fusion a apporté des dotations plus élevées, des meilleurs taux de subventions, des prix plus bas lors des chantiers; le projet avait une cohérence géographique; une forme de solidarité intercommunale était mise en place; la commune a acheté une ancienne menuiserie, une maison à la Tourille, réalisé 4 km de voirie en enrobé. Puis, démissions au sein du personnel et querelles au sein du Conseil municipal, budget retoqué; l'idée de la défusion a fait son chemin; à titre personnel, très déçu de la tournure qu'ont prise ces événements

4 Marsal André : pas d'apport de la nouvelle commune, pas de travaux effectués

5 Marliac Martine : la commune est petite, le budget réduit pour effectuer de gros travaux, pas de défusion

6 Alriq Michel : pas de consultation de la population lors de la fusion; promesse d'économies d'échelle mais hausse de la taxe d'habitation de 29%; la taxe foncière augmente; ambiance générale détestable montrée par les unes successives des journaux; laissons-nous, habitants de ce territoire, décider de la gestion et de l'évolution qui nous convient

7 Alriq Marie-Thérèse : la commune a toujours bien fonctionné; depuis la fusion, problèmes au Conseil; perte de la maîtrise de nos impôts locaux; il faut retrouver notre autonomie

8 Pinche Laurence : favorable à la défusion

Chalinargues

1 Roux Jean-Claude : manque de proximité avec les services de la commune et absence de traitement des eaux usées

2 Rancillac Marie-Thérèse +4 : idem que numéro un

3 Causin +3 : pas d'avis demandé lors de la création de la commune; petits villages oubliés; pas de réouverture de la maison de la pinatelle; contre la réfection du stade de Neussargues ; refus d'investissement sur du matériel technique; refus des demandes de location d'habitation ; contre la réfection des façades des magasins de Neussargues; pas de projet réalisé par la nouvelle commune; monopolisation de la parole par le maire; menaces anonymes par SMS;

4 Morieux : refus systématique des demandes d'achat des terrains; manque d'entretien global; manque d'information

5 Pissavy Lucienne +3 : pas de mutualisation du personnel et du matériel; pas de projet ou de réalisation; commune trop étendue; communes d'origine trop hétérogènes

6 Planche Michel +1 : peu d'entretien sur les villages et sur la voirie

7 Paille Patrick: aucun projet effectué

8 Rouchy Sébastien: perte d'identité pour les habitants

9 Armandet Djuwan : personnel limité à son territoire; matériel non partagé; pas d'identité commune des conflits à propos des écoles; volonté de supprimer les mairies annexes; perte de lien social(fin des CCAS, fin des repas des aînés) pas d'investissement; peu d'entretien; population non consultée initialement; tensions au sein du Conseil

10 Lussert Jean-François: contraint de participer à l'élection d'une commission sans concertation préalable; pas de consultation lors de la création; les 2 communes ne s'entendent pas

11 Lussert Jérôme : commune trop grande n'ayant pas les mêmes intérêts (école, mairies en danger)

12 Merle Jean-Yves +1 : population non consultée initialement; aucune entente avec la population de Neussargues ;pas de logique territoriale

13 Serre Jean Gabriel : pas d'intérêt commun entre la commune de Neussargues et les villages ruraux; volonté de la mairie de fermer l'école de Chalinargues et les mairies annexes

14 Chalard Lilian : mauvaise entente depuis le début de la fusion; disparité entre les communes avec une atmosphère pesante sur la population et les personnes qui y travaillent

15 Dubos Florian +1 : conserver les services de proximité (école, commerce, maison de la pinatelle, mairie annexe qui sont en danger dans la commune nouvelle)

16 Delcros Michel : : pas de concertation avec les habitants pour la fusion; chantier de la restauration de l'église au point mort; mauvaise entente au sein du Conseil municipal

17 Merle Yves +1 : le projet de fusion aurait dû être explicité, promu porté par un pilote convaincu et convaincant capable de susciter l'adhésion des habitants; un climat délétère stérile s'est installé au sein du Conseil municipal; les projets pour Chalinargues ont été abandonnés; la maison de la pinatelle a été fermée; les potentialités touristiques de la commune ont été négligées; tous les services conservés à Chalinargues sont aujourd'hui menacés

18 Albaret Marc +1 : perte d'identité du village avec une commune trop vaste; aucune entente entre les communes greffées; pas de projet concret réalisé; aucune dynamique touristique; mauvaise gestion du personnel municipal; manque d'entretien des villages respectifs; il faut conserver notre école, nos commerces, notre mairie

19 Teissèdre Arnaud : aucun projet pour la commune

20 Charbonnelle Sylvie : contrainte de participer à l'élection d'une commission sans concertation préalable; le commissaire enquêteur n'avait que trop peu de temps; perte d'identité de la commune que le maire n'a pas su maintenir; il faut de la confiance et du dialogue et non pas un désir de pouvoir et de domination pour gérer efficacement la commune; déplore de ne pas avoir une réelle information sur les tenants et les aboutissants économiques et sociaux en cas de diffusion et souhaiterais avoir une réelle information de la part de la commission élue;

Chavagnac

1 anonyme : pas d'intérêt à la diffusion; problème de personne au sein du Conseil; mauvaise ambiance

2 anonyme : élus fautifs de la situation; mauvaise entente au sein du Conseil

3 Charbonnier Corine : mauvaise gestion de l'équipe municipale sortante; problème avec les écoles et les commerces; attentes différentes pour les travaux de la commune; pas de consultation de la population lors de la fusion; manque de représentation au sein du Conseil par les anciennes communes; disproportion en termes d'importance de la commune de Neussargues par rapport aux villages; complexité de gestion avec la commune de Celles qui a beaucoup de points communs avec Ussel

4 Chalard Rolland Christine: gestion au plus juste au point de vue financier et au plus près des électeurs

5 Bertéol Daniel : pas de concertation lors de la fusion; fonctionnement en autonomie des 5 communes; absences répétées lors des conseils municipaux; commune nouvelle trop étendue; les unes sur le plateau, les autres dans la vallée avec des intérêts différents; gestion plus compliquée de la commune, travaux ralentis

6 Fabre Florent : pas de consultation lors de la fusion

7 Soulhol Geneviève : pas de consultation lors de la fusion; attentes des habitants occultées; incohérence du territoire et absence d'identité commune

8 Soucheyre Georges : sanction de l'équipe municipale de 2014 à 2020 car les habitants n'ont pas été consultés lors de la fusion et se sont sentis spoliés; conserver l'identité de chaque commune; garder les mairies de proximité; les préoccupations locales doivent être débattus entre nous et non par des élus éloignés de nos territoires

9 Delcros Hugues : la commune nouvelle ne peut plus fonctionner

10 Roche Michel : fusion sans concertation des habitants; depuis 2017 aucune plus-value de cette fusion; relation distendue entre les habitants; Neussargues n'est pas dans notre bassin de vie

11 Roland Jean-Pierre : problèmes au sein de la liste du conseil municipal en place

Neussargues

1 Farges : conserver l'identité de ma commune

2 Rolland : territoire étendu mais avec des moyens faibles; faible peuplement pour 41 villages; bassins de vie différents, professions et mentalités elles aussi différentes; pas d'organisation des services de la nouvelle commune; insuffisance d'élus qui travaillent pour la commune; consulter la population pour fusionner

3 Solignac : les dotations ne sont pas le seul intérêt; ne plus parler de maire délégué pour une vraie fusion; c'est plutôt un rattachement; augmentation des impôts

4 anonyme : perte d'identité; pas de consultation de la population lors de la création, lors du choix du nom, lors du choix du logo; beaucoup de neussarguais se sont sentis méprisés; les élus qui ont mis la nouvelle commune en place ne l'ont pas défendue;

5 Meunier Maïer : la défusion n'arrangera pas les problèmes d'unité au sein du conseil; subventions plus importantes si la commune est plus importante; informer les électeurs sur les raisons des démissions des conseillers; informations communales autre que sur facebook; pas d'info sur les vœux du maire

6 Gache Didier : pas de consultation lors de la fusion; perte de notre identité; trop de discordances au sein du Conseil municipal et des 5 communes historiques

7 Boucart : voir mail

8 Rolland : on n'a pas demandé l'avis des habitants lors de la fusion des communes historiques; territoire trop vaste, Neussargues excentrée; nombre d'élus insuffisants; ambiance inacceptable et anormale au sein du conseil municipal; pas d'élus proches de la population

9 Brun Yvette : avantages financiers pour la nouvelle commune; de 2017 à 2020, de nouvelles structures mises en place autour d'une équipe copétente; depuis 2020, des décisions inappropriées, des erreurs; les relations se sont détériorées; le problème n'est pas la commune nouvelle mais l'exécutif en place;

10 Vion Marie-Laure : notice squelettique avec la volonté d'accélérer le processus ; de 2017 à 2020, les délibérations ont été approuvées avec une large majorité, pas de tension entraînant des difficultés dans la gestion quotidienne, des réunions entre le maire et les maires délégués et les adjoints ; une seule réunion du conseil municipal n'a pas pu se tenir ; les cinq communes n'ont pas de liste complète de candidats pour l'élection des commissions ; impossible de faire des procurations par Internet ; il y a eu à la fois une

campagne pour les commissions et une campagne pour les pétitions ; la solidarité et la complémentarité entre les communes étaient à la base de la fusion ; Neussargues mutualisait ses équipements, ses agents avec les autres communes ; on pouvait valoriser les spécificités de chaque commune : la forêt de la Pinatelle et le lac du Pécher, les rivières de l'Allanche et de l'Alagnon ; la commune nouvelle permet de mutualiser les équipements, mutualiser les moyens humains, négocier vu sa taille des marchés de prestations, avoir davantage de pouvoir reporter ses projets, obtenir des subventions auprès des financeurs publics, peser sur les décisions au sein de la communauté de communes ; la commune nouvelle a permis d'avoir des dotations plus importantes de la part de l'État car elle a bénéficié d'une dotation « le bourg centre » ; les enjeux sur les énergies renouvelables, la mobilité douce, les services peuvent se raisonner à la taille de Neussargues en Pinatelle ; le sens de l'histoire est au regroupement des communes, ce serait aller à contretemps avec un exécutif chaotique qui n'a pas su porter cette nouvelle commune

11 Bus Calmel Christiane : contre la défusion

12 Estival Clothilde : la défusion est motivée par les dysfonctionnements de l'équipe municipale en place ; la fusion a été votée par les cinq conseillers municipaux, des réunions d'information ouverte à tous ont lieu, la gestion de 2017 à 2020 n'a pas généré de tension entre les élus, les différentes communes ont pu bénéficier de multiples aides financières ; à partir de 2020,1 manque de maîtrise des dossiers et une incapacité des élus à s'investir ensemble sont apparus ; la commune reste à l'arrêt, pas d'investissement ; seul le projet de défusion a ressoudé la majorité ; pas de travail mené sur la possibilité de faire la défusion ; c'est plutôt un sentiment chauvin qui préside à la perte d'identité ressentie par les habitants des villages ; quel est la représentativité des commissions favorables à la défusion ? Si défusion, nouvelles élections dans chacune des communes, les candidats sont déjà peu nombreux

13 Thibault Christine : entre 2017 et 2020, pas de difficultés entre eux les élus ; un seul conseil n'a pas pu se tenir pas de quorum ; depuis 2020, les tensions se sont aggravées avec des désaccords au sein de la liste majoritaire ; l'avis de la plupart des commissions sera un simple non de principe et sans argumentation ; en cas de défusion, un temps de latence pour la gestion des communes mais aussi pour la gestion de l'EHPAD ; problèmes pour le partage des biens meubles et immeubles ; quelles seront les conséquences financières, quelles seront les dotations ? Les petites communes n'auront pas les moyens de faire des investissements et de financer des employés communaux

14 Estival : de 2010 sept à 2020 mise en place de la commune nouvelle dans un esprit constructif ; depuis 2020 des tensions très vives (démissions, insultes, menaces) au sein de la majorité ; incapacité à préparer et présenter un dossier lors du conseil ; fonctionnement des commissions qui donneront un avis favorable à la défusion sans argumentation ; s'il y a partage, on ne peut faire confiance à cette équipe incompetente pour le réaliser avec un nombre important d'employés municipaux, du matériel performant que Neussargues était seule à posséder ; le retour aux cinq communes signifiera des dotations moindres, et donc un investissement moindre et un abandon de beaucoup de projets

15 Defix : les membres de la commission ne sont pas candidats à une quelconque élection municipale mais favorables à la défusion ; périmètre de la commune trop vaste, le bourg centre et géographiquement excentré et très éloigné de certains villages de la commune ; deux communes sur le plateau tournées vers Murat, trois communes en fond de vallée avec des bassins de vie différents ; mécontentement des habitants de Neussargues qui aurait souhaité être consultés sur la création ; échec de la gouvernance : conflits entre élus, entre associations ; 23 élus, insuffisant pour gérer une telle commune ; anomalies dans la fusion (adhésion au parc national des volcans d'Auvergne) ; depuis l'annonce de la défusion, apaisement au sein du conseil municipal ; passé historique et sociologique différent : Neussargues est une commune ouvrière, les autres des communes rurales

Sainte-Anastasie

1 Julhe Véronique : calendrier très serré ; difficile de s'informer afin d'avoir un avis justifié ; questions sur le rôle des commissions (leur temps de réflexion, leurs informations) ; de quels moyens financiers, techniques disposera la commune ? ; sur le plan humain, clivage entre une opposition systématique et ceux qui entourent le maire ; proposition d'une défusion partielle

2 Théret Gérard : pour la gestion financière et quotidienne, plus facile avec la grande commune ; tract du maire est à charge ; la mise sous tutelle date de 2022 ; une autre solution : la démission du conseil municipal ; un vote ou un référendum rendrait compte de l'avis des habitants

3 Paran Bernadette : perte d'identité et aucun changement depuis la nouvelle commune

4 Sarabet Jacqueline : plutôt favorable à rester dans la commune nouvelle ; demande que les travaux effectués arrivent jusqu'à ses propriétés

5 Confoland Francis : augmentation de la taxe foncière ; la population aurait dû être consultée avant la fusion ; le village était rattaché au canton d'Allanche pas à Neussargues

6 Confoland Josette : rien n'a été fait ; notre village est oublié, notamment notre route que nous demandons depuis 20 ans (750m)

7 Forges Annie : au point de vue financier et de la gestion des travaux (voirie, assainissement) quel intérêt à la défusion?; peut-on payer une secrétaire de mairie et un agent d'entretien?; mutualiser les moyens permet d'être plus forts

8 Farradèche Jacques : constate la mésentente entre Chalinargues et Neussargues; propose une défusion partielle : Chalinargues et Chavagnac, Neussargues, Celle et Sainte Anastasie

9 Farradèche Yvette : idem

10 Brinon Denise : lors de la fusion, étude de faisabilité réalisée par un cabinet d'études; ce n'est que le seul désir du conseil municipal qui motive la défusion; satisfaire une commune historique ou régler les problèmes de mésentente au sein du conseil; la commune ne pourra régler seule tous ses besoins; contre la défusion

11 Brinon Alain : ingérabilité: le sentiment est que c'est l'équipe municipale qui est ingérable, qu'elle ne se soucie pas des intérêts des administrés mais plutôt des querelles de personnes; quel sera le coût économique, financier et humain d'une défusion?; difficulté pour la commune à la population vieillissante de se gérer seule; Chalinargues veut se retirer; propose une défusion partielle

12 Pouzol Vincent : ce sera compliqué pour la commune; propose une défusion partielle

13 Pouzol Yvette : consciente des discordances au sein du Conseil municipal; préfère une défusion partielle

14 Delorme Michèle : favorable à une défusion partielle

15 Forges Annie : les moyens humains financiers feront que les petites communes seront en grande difficulté pour maintenir des équipements pour les villages; peut-être est-ce un problème de personnes incompatibles

16 Trocellier V : ni pour ni contre la défusion; la lettre d'information du maire n'a pas été distribuée assez tôt; il faut élire des gens sensés qui pourront faire progresser la commune; ne pas confondre argent public et abus de biens sociaux

17 Franzel Nathalie : en faveur d'une défusion partielle

18 Leroy : la commune nouvelle a permis de développer des services publics mais pas de budget voté; la commune seule ne peut survivre; il faut être rattaché à une commune plus grande possédant école et services publics corrects

19 Toucheboeuf : contre la défusion car notre petite commune ne peut pas vivre seule

20 Farradèche Fabienne : la défusion semble inévitable; commune trop grande avec le plateau d'une part et la vallée d'autre part; la commune n'a jamais été structurée tant au niveau administratif que technique; des conflits inévitables, une opposition virulente qui n'a jamais accepté sa défaite et qui a mis l'exécutif en échec; problème de quorum lors des conseils municipaux; propose aussi une défusion partielle

Mails

1 Tourvieille de Labrouhe D : la notice de présentation est perfide car elle laisse supposer qu'il n'y avait pas de majorité au conseil municipal et que cela créait des difficultés de gestion alors que le quorum n'a pas été atteint (une seule fois) ; il y a eu des discussions dans le plus grand respect du pluralisme et de la démocratie ; problèmes de gestion dus à l'incompétence de l'équipe élue ; le maintien des communes historiques sous la forme de communes déléguées a permis une plus grande efficacité de la gestion et de garder la proximité avec les habitants ; le fonctionnement administratif sera plus compliqué car les dossiers sont de plus en plus complexes ; la défusion est une simple volonté du conseil municipal, incapable de trouver une majorité dans sa liste ; plutôt qu'une défusion, pourquoi pas la démission des élus responsables ; le vote pour les commissions, du fait des délais impartis et d'une information limitée est un déni de démocratie ; les commissions n'ont pas un nombre de représentants suffisants ; problèmes pour la répartition et l'affectation du personnel communal en cas de défusion ; problème pour la répartition des biens matériels de la commune ; quels sont les fonds disponibles de la commune, comment les répartir, quelles seront les dettes ? L'intervention d'un bureau d'études est nécessaire

2 Morin Angélique : difficulté de trouver le dossier sur le site de la préfecture ; le dossier n'est pas assez complet ; pas d'analyse sur les conséquences d'un retour aux limites territoriales historiques des cinq communes ; une étude réalisée par un cabinet est nécessaire

3 Rouffy Jacques +1 : soutien à la défusion; fusion sans concertation; Neussargues s'impose par rapport aux petites communes: projet de carrière soutenu par le maire

4 Juery William : pas de réactivité dans les travaux depuis 2017; abandon de l'église; reprise du projet de carrière

5 Gladine Serge : des revenchards des élections de 2014; influence du sénateur; incompétence de l'équipe

municipale;

6 Portefaix : dossier trop incomplet pour avoir un avis sur les conséquences pour la commune;

7 Boucart Jean-Michel : candidat à l'élection des membres de la commission de Neussargues-Moissac; d'un point de vue de politiques nationales, la défusion augmente le nombre de communes; contre la défusion partielle ; la demande concernant la défusion doit être confirmée à l'expiration d'un délai d'une année, ce n'est pas le cas, la procédure n'est pas réglementaire; il n'y a pas eu de tension dans la gestion quotidienne de l'administration communale ; le conseil municipal n'a pu se tenir qu'une seule fois ; les affirmations de la notice sont donc erronées ; les arguments à la base de la fusion étaient clairs et pertinents: la nouvelle commune pèserait autant que Massiac et Murat dans la communauté de communes; les cinq communes ont des atouts complémentaires, touristique, forestier, patrimoine ; avantages financiers conséquents, durables; mutualisation des moyens permettant des travaux et du personnel supplémentaires pour les petites communes ; difficile de trouver assez de membres pour former tous les conseils municipaux dans les cinq communes si défusion il y a ; le désordre institutionnel actuel provient des conseillers municipaux

8 ADHRAVA (association) : dysfonctionnements manifestes de la commune (nombreuses plaintes entre élus) ; deux dossiers justifient la défusion : projet de carrière de l'entreprise Monneron, rénovation de l'église de Sainte-Anastasia

le projet de carrière est illégal depuis 2013 ; l'entreprise cherche régulièrement à le relancer ; la dernière initiative date de 2021 avec l'appui du conseil municipal dont la première adjointe était la dirigeante de l'entreprise ; les élus, issus de Neussargues, n'ont pensé qu'à défendre les intérêts de Neussargues au détriment de ceux de Sainte-Anastasia;

suite au désintéret du maire de Neussargues en Pinatelle pour le projet de rénovation de l'église (car elle n'est pas sur le territoire de la commune de Neussargues-Moissac), celle-ci est dans un état de dégradation manifeste

9 Pradel Philippe : notice « pro défusion, rédigée à la hâte ; problèmes pour la répartition et l'affectation du personnel communal en cas de défusion ; problème pour la répartition des biens matériels de la commune ; quels sont les fonds disponibles de la commune, comment les répartir, quelles seront les dettes ? pas de possibilité de faire des procurations ; mutualisation du personnel et du matériel très appréciable ; commune beaucoup plus forte lors des demandes de subvention, des négociations avec la communauté de communes ; les enjeux sur les énergies renouvelables, la mobilité douce, les services peuvent se raisonner à la taille de Neussargues en Pinatelle ; la solidarité permettra les écoles, les services, les commerces dans notre bassin de vie ; il faut des élus compétents

10 Juery Jean-François : maison familiale située sur deux communes, situation favorable au principe de la commune nouvelle ; deux majorités successives différentes n'ont pas réussi à faire fonctionner la nouvelle commune ; rivalités politiques et personnelles mais aussi disproportion entre Neussargues et les quatre autres entités ; trop grande superficie de la commune nouvelle projet de carrière; projet de carrière relancée contre l'avis unanime de la population ; la première adjointe de l'exécutif était la propriétaire de l'entreprise qui avait le projet de carrière ; problème sur la question de l'école de Chalinargues, problème sur les biens de sections à Chavagnac; demande leur rattachement de plusieurs parcelles à Sainte-Anastasia

11 Panafieu Franck : pas de discussions en amont au sein du conseil municipal sur la proposition de défusion ; pas de documents sur l'avenir des cinq communes, pas de documents budgétaires dans la notice; si défusion, il faudra clarifier le devenir du personnel, le devenir du matériel, le devenir des biens acquis durant la fusion, les répartitions financières à faire; la fusion a été lente et accompagnée par un cabinet indépendant, adoptée par les conseils municipaux ; en 2024, le conseil municipal est à la dérive et se cherche une majorité ; le sénateur veut avoir « la main » sur son territoire et se positionne derrière tout cela ; demande que la défusion, si elle existe, soit examinée par un cabinet extérieur impartial

9. Eléments en faveur du maintien de la commune de Neussargues en Pinatelle

Les principales thématiques évoquées et retenues sont les suivantes :

1 ; Problèmes de personnes

On nous dit qu'il n'y a pas eu d'incidents jusqu'en 2020 ; Les disputes et la discorde au sein du conseil de Neussargues ont eu lieu depuis les élections. Si la commune a des problèmes de gestion, ceux-ci sont dus à une majorité qui se déchire et qui est fluctuante.

2. Avantages de la fusion

La fusion a permis la mutualisation des personnels administratifs et techniques. De même, du gros matériel a pu être acheté en commun.

La commune étant plus importante, ses élus pouvaient peser davantage sur les décisions de la communauté de communes, en étant un pôle aussi important que Murat et Massiac.

3. Avantages financiers

Les dotations, les subventions ont été plus importantes, notamment avec le programme "bourg centre".

4. Information sur le dossier, les commissions

Le dossier est qualifié à minima d'incomplet. La notice ne reflète pas la vérité de ce qui s'est déroulé de 2017 à 2020.

Le rôle des commissions, leur composition, leur avis sans dossier élaboré au préalable sont souvent remis en cause.

5. La défusion : conséquences

Les questions sont posées vis à vis d'une éventuelle défusion:

Comment répartir le personnel administratif, technique ? Comment partager le matériel? Dans quel état sont les finances et comment seront-elles ventilées pour les cinq communes? Est-ce que les petites communes pourront continuer à se gérer, à effectuer des travaux et des investissements

10. Eléments en faveur de la "défusion

La fusion entre les communes n'a jamais fait l'objet d'une réelle adhésion de la part de la population car elle a été faite sans réelle concertation de la population. Les conseils municipaux ont voté, des réunions d'information se sont tenues mais les habitants n'ont pas donné leur approbation.

Le territoire est vaste, trop grand avec Neussargues qui est excentré par rapport à Chavagnac par exemple. Ceci a conduit à une perte d'identité des habitants qui ne se reconnaissent pas dans ce bourg éloigné.

Les communes sont géographiquement différentes : trois sont situées en partie dans la vallée, deux sur le plateau en altitude ; elles sont hétérogènes dans leur habitat et activités économiques, commerçants, artisans dans la vallée, population agricole sur le plateau.

Très tôt, des conflits autour du maintien des classes des écoles sont apparus; ensuite, il y a eu la fermeture de la maison de la Pinatelle à Chalinargues qui a cristallisé les habitants; puis, le projet de suppression des mairies annexes a donné le sentiment aux habitants que leurs villages, n'ayant plus aucun service public, allaient se transformer en quartiers de Neussargues.

Les réunions houleuses du conseil municipal, une volonté de scission au sein d'une partie de celui-ci, les querelles incessantes, les menaces anonymes par SMS, tout cela laisse à penser aux administrés qu'un conseil municipal pour chaque commune sera plus calme, plus apaisé et pourra décider de l'avenir du village plus sereinement et plus efficacement.

On reproche aussi le manque de travaux dans les villages qualifiés de "parent pauvre" alors qu'il va y avoir la réfection du stade de Neussargues. Le matériel technique n'a pas été partagé et est resté affecté à son territoire.

Enfin, des usagers et notamment l'association ADHRAVA sont contre le projet d'ouverture de carrière, soutenu par la mairie. Ils sont aussi indignés que le projet de restauration de l'église de Sainte-Anastasie soit au point mort.

Sur le plan budgétaire, quelques habitants notent une augmentation significative des taxes foncières. En 2022, le budget n'étant pas adopté, les investissements n'ont pas été réalisés, la commune est au point mort.

Autres propositions

- Démission du conseil municipal : cela conduirait à de nouvelles élections avec les mêmes risques potentiels, à savoir une majorité qui se déchire au fur et à mesure du temps.
- Proposition de défusion partielle avec Neussargues, Celles, Sainte-Anastasie d'un côté et Chavagnac, Chalinargues de l'autre. Tous les habitants de Sainte-Anastasie n'y sont pas favorables. Certains hameaux sont plus tournés vers Allanche plutôt que Neussargues. Celles a la même problématique, certains sont proches d'Ussel ou de Coltines.
- Attendre 2026 pour acter la défusion : cela se traduirait par un certain immobilisme dans la gestion de la commune.

11. Eléments territoriaux

-les services administratifs :

La commune de Neussargues en Pinatelle est administrée par un secrétaire général, un poste à Neussargues, un poste qui accomplit 20h à Chalinargues et 8h à Celles, un poste à temps partiel pour 7h à Sainte-Anastasie, un poste à temps partiel pour 7h à Chavagnac.

En cas de défusion, les postes, les locaux des mairies, les horaires d'ouverture seront inchangés.

- le personnel affecté aux écoles :

Une ATSEM à Neussargues pour 32h, une employée à plein temps (½ ATSEM et ½ cantine, ménage) et une AVES (garderie hors vacances).

Une ATSEM à Chalinargues pour 32h et une employée qui fait 33h à Chalinargues (cantine, garderie, ménage) et 2h à Chavagnac (ménage à la salle des fêtes).

En cas de défusion, pas de changement

- les services techniques :

Cinq agents à Neussargues : 2 titulaires dont un affecté au service de l'eau.

Trois contractuels au maximum

Deux agents contractuels à Chalinargues

Un agent à mi-temps pour Celles, un agent à mi-temps pour Chavagnac, un agent à mi-temps pour Sainte-Anastasie.

En cas de défusion, pas de changement significatif

- le matériel :

Tondeuses, débroussailleuses, tracteur avec épareuse (1mois à Chalinargues, puis Sainte-Anastasie et Celles avec un agent), un tractopelle ancien, une mini-pelle ancienne, deux tracteurs tondeuses achetés depuis 2017, deux pick-up, quatre camions dont un de 20ans et un autre très souvent en panne, petit outillage portatif.

- le budget :

Pas de nouvel emprunt depuis 2017.

A la fermeture de l'enquête, les comptes administratifs et le budget 2024 n'étaient pas votés.

12. Les commissions

La composition des commissions sera de :

- 5 membres pour la portion de territoire « Celles »
- 5 membres pour la portion de territoire « Chalinargues »
- 3 membres pour la portion de territoire « Chavagnac »
- 7 membres pour la portion de territoire « Neussargues-Moissac »
- 3 membres pour la portion de territoire « Sainte-Anastasie »

Résultats du premier tour

CELLES : 15% de votants

CHALINARGUES : 47,3% de votants 93 à 95% pour la liste « défusion »

CHAVAGNAC : 61% de votants 98,5 % pour la liste « défusion »

NEUSSARGUES : 53% de votants 85 à 88% pour la liste « défusion »

14,5% pour le candidat défavorable à la « défusion »

SAINTE ANASTASIE : 40,5% de votants

Résultats du second tour

Celles : 14% de votants

Sainte – Anastasie : 37% de votants

Comme pour les pétitions, les résultats du vote sont pour la « défusion » (très fort pourcentage) avec une bonne participation dans les trois communes (Chalinargues, Chavagnac, Neussargues). Les candidats élus s'étaient positionnés pour la défusion, avant le vote.

Les deux autres communes présentaient des listes incomplètes et le deuxième tour, nécessaire, a beaucoup moins mobilisé.

Fait à Andelat le 26 avril 2024

Thomas B

